

Cfdt:LETTRE D'INFORMATION
JUILLET/AOÛT 2024

EFS CPDL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**EDITO**

Les Jeux olympiques 2024 sont finis.

Après de longs mois de doute sur l'avenir politique de la France et de l'Europe, quelles belles images d'un «tous ensemble» avons-nous pu voir. Des moments où même des coréens du Sud et du Nord posent sur le même selfie !

Alors au sein de la **CFDT** de l'EFS CPDL, nous allons nous emparer de cette énergie pour la mettre au service d'une meilleure vie au travail ; le collectif permet de belles choses : tout seul tu vas plus vite, ensemble nous allons plus loin. Rejoins la **CFDT** pour y participer.

En espérant que la direction de l'EFS CPDL soit dans le même état d'esprit. Place maintenant aux jeux paralympiques en escomptant le même engouement ce qui permettrait une meilleure inclusion. C'est dans le quotidien, y compris au travail que les personnes en situation de handicap franchissent des obstacles. C'est grâce à une vraie politique handicap et des moyens associés que l'EFS peut les diminuer. La **CFDT** continue donc à œuvrer dans ce sens.

Bons jeux paralympiques à toutes et à tous.

Cfdt: Politique sociale et conditions de travail : Consultation Bilan Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (BHSCT) 2023

Les élus **CFDT** font à nouveau remarquer le recours aux CDD pour remplacer les CDI des services de préparation et UPR...

Une légère baisse des accidents de travail est observée pendant que les accidents de trajet augmentent.

Les élus **CFDT** font part de leur étonnement quant à l'absence de déclaration par l'employeur des procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles à l'EFS. Malgré certaines améliorations, les élus **CFDT** déplorent une augmentation des risques liés à la charge physique de travail, liés aux équipements de travail, et plus particulièrement à la dégradation des conditions de travail sur le site de REZE.

Concernant l'organisation du travail, les élus **CFDT** observent une augmentation du travail du personnel en fin de semaine, ce qui est incohérent avec les dires passés de la direction !

Les élus **CFDT** constatent le retard des actions à mener dans le cadre du plan annuel de prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT), alors que le budget dérisoire alloué n'est pas consommé !

Pour ces différentes raisons, les élus **CFDT** du CSE CPDL se sont prononcés **CONTRE** le BHSCT 2023

**Résumé des
points abordés au
CSE de juillet**

Cfdt: Plan de transformation = projet national sur le devenir de l'EFS

Le président a fait un point sur l'avancement de la mission de transformation, mettant en avant «les améliorations» dans tous les domaines tels que la mutualisation des fonctions supports, la mise en commun des ressources, l'optimisation des plateaux de préparation et la simplification réglementaire. Il a souligné **l'importance d'identifier les besoins** pour faire une demande de budget à nos tutelles.

La direction refuse une consultation, cela n'a pas empêché la **CFDT** de faire une déclaration en CSEC et en CSE.

“La **CFDT** sera toujours partie prenante pour transformer l'établissement afin de lui permettre de rester à sa place au sein des établissements publics en ne perdant pas de vue l'éthique auquel l'Etat se dit attaché : l'autosuffisance en gardant l'anonymat et la gratuité des dons. En revanche, la **CFDT** refuse que cela se fasse au détriment de la santé des personnels et d'une détérioration des conditions de travail comme cela s'est déjà produit par le passé. Les conditions de travail devront être au cœur des projets qui seront présentés dans cette instance ; tant en amont, en ne surchargeant pas les personnels impliqués dans l'élaboration de ces projets, que pendant la mise en œuvre. La **CFDT** rappelle que cela doit se faire en respectant la réglementation, notamment sur le caractère amendable des projets lors des procédures d'information/consultation du CSE, comme le prévoit le code du travail.

Résumé des points abordés au CSE de juillet



Cadeau de Noël



La QBD Ouest ne travaillera pas le 25 décembre ! La **CFDT** est satisfaite de cette décision.

Rapport de gestion et approbation des comptes du CSE 2023

Preuve de la bonne gestion du CSE lors de la mandature précédente, le dernier rapport de gestion ainsi que les comptes du CSE 2023, où la **CFDT** avait les 4 sièges au bureau, a été approuvé à l'unanimité des nouveaux membres du CSE !

Gestion des comptes



Plannings



Valorisation en heures d'un jour de congé payé ou d'un congé formation

À la suite d'erreurs sur la valorisation en heures d'un congé payé observées dernièrement dans la planification, les élus **CFDT** vous invitent à être vigilants lors de la remise de vos plannings.

Détail dans l'avis d'interprétation N°1 de l'accord national d'aménagement de temps de travail en pièce jointe de cette communication ou sur le site de la **CFDT** ou auprès de vos élus **CFDT**.

Pourquoi la **CFDT** n'a pas signé l'accord « expérimental » pour absence inopinée ?

La Direction a les outils pour faire face aux absences de dernières minutes, mais refuse de les mettre en place = les astreintes.

Alors, avec la complicité des 3 autres Organisations Syndicales Représentatives (CGC-CFE-SNTS, FO et UNSA), la direction rogne, à nouveau, les droits des personnels.

Voici la comparaison entre les astreintes et le nouvel accord. Vous pouvez par vous-mêmes voir ce que vous ne gagnerez pas à cause de ces signataires.

Accord expérimental	Astreintes
Si la variation de la modification de votre planning est de 4 heures ou plus, du lundi au samedi = une indemnité de 33,31€ bruts .	Les indemnités d'astreintes du lundi 7H au samedi 19H c'est 33,31€ bruts + une majoration de 25% du taux horaire dès l'appel reçu et jusqu'au retour à la maison + la prise en charge des frais de déplacement
Le dimanche ou un jour férié = une indemnité de 49,95€ bruts .	Les indemnités d'astreintes sont de 49,95€ bruts + une majoration de 25% du taux horaire dès l'appel reçu et jusqu'au retour à la maison + la prise en charge des frais de déplacement
Pour les nuits, ce sont les mêmes chiffres que pour un remplacement de jour dans cet accord.	Pour des astreintes de nuit, la majoration du taux horaire est de 35% .



En plus de l'IH Del, l'accord s'applique dans les services suivants : collecte, prépa, QBD, HLA, thérapie cellulaire et le soin. Alors que ces services ne fonctionnent pas 7j/7J, 24H/24H, la **CFDT** a de grands doutes sur la pertinence de cette mise en place et de l'équité de traitement entre chaque salarié ! Il faudra se poser la question de «qui appelle qui ?».

Et pour finir, est-ce vraiment la solution? La **CFDT** en doute.

Dans la plupart des services, les plannings sont faits à flux tendus, alors peu de personnes pourront bénéficier de ce système. La preuve, cela représente moins de la moitié de la provision prévue par l'EFS pour la majoration des samedis.

Est-ce du rôle des syndicats de signer des accords au rabais ? La **CFDT** est sûre que non ! Pour elle, c'est honteux de l'avoir signé !



Tous les sites de l'EFS CPDL ont choisi l'option «Titres Restaurants», hormis Le Mans.

Comme l'a demandé la **CFDT**, la direction envisage un travail sur le maintien d'une convention pour que les salariés puissent toujours manger au sein de la restauration collective à un tarif préférentiel.

Cette nouvelle prestation (TR) négociée par les syndicats (et oui, ils ne servent pas à rien !) sera effective sur la paye de novembre. La **CFDT** a demandé que la part salariale ne soit pas retirée avant l'attribution de la prestation.

Pour les journées continues (le samedi, le dimanche, les jours fériés, les équipes restreintes, la nuit, les horaires décalés (début jusqu'à 7H ou fin après 19H30)), la prime panier «autre» est de 1,6 MG* pour la France entière !

La prime panier «collecte» n'est pas modifiée par cet accord et reste à 4 MG* pour :

- tout départ en collecte mobile intervenant avant 11h30 avec un retour après 13h30
- tout départ en collecte mobile intervenant entre 11h30 et 12h30
- tout retour de collecte mobile intervenant après 20h30

Pour information, les salariés qui ne souhaitent pas bénéficier des titres restaurants, (titres pris en charge par l'employeur à hauteur de 60 %, ce qui implique donc un reste à charge de 3,34 € par ticket, pour les personnels), ne seront en aucun cas dans l'obligation de souscrire à cet avantage.

Concernant le site du Mans, la direction a proposé d'attribuer les TR sur ce site, malgré le vote pour la restauration collective.

La **CFDT** maintient qu'il faut respecter le résultat du vote et négocier une convention avec le CH du Mans. Pour les personnes ne pouvant s'y rendre, faute de temps, seule la **CFDT** a proposé la mise en place de la journée continue entraînant l'attribution de la prime panier «autre». Cette proposition de la **CFDT** permet qu'aucun personnel ne soit lésé.

Il est toujours possible de revoir son management, et de prendre en compte les personnels avant tout ! N'oublions pas les difficultés de recrutement et de fidélisation à l'EFS...

* 1MG (Minimum Garanti) = 4,15 € au 1er janvier 2024.

Vos élus **CFDT** du CSE vous rendent visite :

- CFDT**: Le vendredi 30 août à Tours (sur une collecte),
- CFDT**: Le mardi 10 septembre à Nantes HD,
- CFDT**: Le mardi 10 septembre à Skyline,
- CFDT**: Le jeudi 12 septembre à Orléans MDD,
- CFDT**: Le mardi 17 septembre à Laval,
- CFDT**: Le mardi 17 septembre à Blois,
- CFDT**: Le mardi 24 septembre à la Roche sur Yon,
- CFDT**: Le jeudi 26 septembre à ABG,



**Vos élus CFDT
du CSE vous
rendent visite**



Du 1^{er} juin au 30 septembre 2024,
profitez de l'adhésion découverte
à la CFDT !

L'ADHÉSION DÉCOUVERTE C'EST QUOI ?

Cette adhésion vous permet de bénéficier de tous les avantages et services de la **CFDT** pendant une période d'essai à l'issue de laquelle vous réglerez votre première cotisation.

L'ADHÉSION DÉCOUVERTE C'EST POUR QUI ?

C'est pour tous les travailleurs et travailleuses, salariées, agentes et agents, indépendantes et indépendants, y compris celles et ceux en recherche d'emploi, les jeunes, qu'ils ou elles soient étudiantes ou étudiants salariées, en service civique, en contrat d'engagement jeune, etc.

QUELS SONT LES SERVICES AUXQUELS VOUS AVEZ ACCÈS ?

Comme tous les adhérentes et adhérents **CFDT** vous pouvez bénéficier :

- Cfdt:** du réseau et de l'expertise des militantes et militants **CFDT** pour vous guider, vous accompagner dans votre parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, conflit, etc.).
- Cfdt:** d'un accès à l'espace adhérent sur **cfdt.fr** où vous trouverez un kiosque de publications (**CFDT** Magazine, Syndicalisme hebdo, etc.) et des services pratiques : Réponses à la carte (qui répond à toutes vos questions y compris sur les sujets en lien avec votre vie privée), Job à la carte (plateforme d'aide à la recherche d'un emploi ou d'un stage), Avantages & moi (une billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés des petites entreprises et du particulier employeur).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette offre est uniquement disponible en ligne, sur cfdt.fr/adhesion

À l'issue de la période d'essai, pour rester adhérent ou adhérente à la **CFDT** vous n'avez rien à faire !

Vous avez changé d'avis ? Il suffit de résilier votre adhésion via le formulaire de contact de votre espace adhérent.

Avec l'adhésion découverte, plus de raison d'hésiter ! Rejoignez-nous !

Contacts



Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr / 06 71 11 29 08

Carole Foratier, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
foratier.carole@gmail.com / 06 88 60 56 33

La **CFDT**, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.

Si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à prendre contact ou à utiliser le bulletin d'adhésion qui se trouve en pièce jointe!